

Document à l'intention des établissements scolaires

Évaluation des résultats de l'école au regard du
plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'école : Cardinal-Roy (secondaire)

La loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement. Ce document présente un bilan de cette évaluation.

ACTIONS RÉALISÉES pour l'année scolaire en cours : 2025-2026

- 1) Ateliers animés auprès des élèves sur la communication respectueuse, sur la cybercriminalité et sur les relations saines.
- 2) Journées thématiques promouvant la diversité culturelle (ex: journée du Vivre Ensemble, semaine multiculturelle, etc.)
- 3) Promotion des compétences interpersonnelles et des comportements prosociaux (ex: enseignement explicite, valorisation, etc)
- 4) Concertation de l'équipe visant à informer et à actualiser les interventions quant au protocole d'intimidation et de violence.
- 5) Optimisation des fiches de consignation d'événements pour soutenir une analyse situationnelle plus rigoureuse.
- 6) Sensibilisation du milieu à une compréhension équitable de toutes les formes de violence, sans minimisation ou hiérarchisation.

Commentaires si besoin :

CONSTATS QUI ÉMERGENT SUITE À LA CUEILLETTE DE DONNÉES RÉALISÉE EN COURS D'ANNÉE (différents sondages administrés)

- 1) La forme de violence la plus fréquente est la violence verbale selon Compass et la violence physique selon le registre.
- 2) Le corridor est le lieu où le risque qu'un élève vive une situation d'intimidation ou de violence est le plus élevé (Compass).
- 3) La classe est le deuxième lieu où le risque qu'un élève vive une situation d'intimidation ou de violence est élevé (Compass).
- 4) Les risques de récurrence sont très faibles lorsque des interventions sont faites dans le cadre du protocole. 85,6% sans récurrence.
- 5) Les jeunes rapportant avoir vécu de la discrimination au moins quelques fois par mois est passé de 48% à 27% (Compass).
- 6) 91% des élèves n'ont pas subi d'intimidation/de violence ce qui témoigne d'un environnement scolaire sécuritaire (Compass).

Les données utilisées proviennent des résultats du questionnaire Compass (2024-2025) et du registre des actes de violence et d'intimidation de l'école (2025-2026). Ce registre est complété par les intervenants dans le cadre du protocole.

Document à l'intention des établissements scolaires

Évaluation des résultats de l'école au regard du
plan de lutte contre l'intimidation et la violence

ACTIONS PROJETÉES à notre école pour l'année scolaire à venir : 2026-2027

- 1) Mise en place d'une charte de civilité (politesse, respect d'autrui, communication respectueuse, respect des règles sociales...).
- 2) Lancement du mouvement "Tu es un plus pour Cardi" visant la promotion des compétences interpersonnelles.
- 3) Revoir le plan de surveillance stratégique et perfectionner les mesures d'intervention prévues en cas d'incident.
- 4) Formation offerte au personnel sur les attitudes à adopter lorsqu'un élève se confie à propos d'une situation de violence.
- 5) Planification d'activités favorisant l'acceptation de la diversité corporelle.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence
se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :